

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS DU 20 FEVRIER 2020** *APPROUVE*

Début de la réunion : 14h00

La présidence de la réunion est assurée par M. David COGEN, Directeur Général Délégué à la Stratégie.

Elus votant pour cette réunion : 17 votants :

2 élus CFDT 1^{er} Collège : Mme Valérie RAMBAUD et M. Anthony QUERE.

1 élue CFE – CGC 3^{ème} collège : Mme Valérie L' HOUR

6 élus CGT 1^{er} Collège : Mme Valérie CORRE, Mme Elen LE GALL, Mme Périne NOBLANC, Mme Nelly ROBIN, Mme Elisabeth STEPHAN et M. Patrick MESGOUEZ.

1 élu CGT 2^{ème} Collège : M. Jacques LE BORGNE

4 élus SUD 1^{er} Collège : Mme Nicole BIHAN, Mme Claire BOURVEN, Mme Elodie GUEGUEN et M. Jean Paul CREACH

3 élus SUD 2^{ème} Collège : Mme Stéphanie QUINIOU, M. Stefano DE BLASIO et M. Pascal LE PAGE.

M. le Président rappelle que la réunion du CSE de ce jour est dédiée aux questions de santé et sécurité et ce, en lien avec les travaux concernant le développement durable.

L'ordre du jour sera modifié du fait de la présence de plusieurs intervenants,

IX. Point sur les actions en cours concernant le développement durable.

M. Marc MORIN, Responsable du service Technique présente ce point.

Il rappelle que sur la Fondation, les économies d'énergie sont liées aux travaux, tri sélectif, éco-pâturage...

Nous travaillons tant sur les volets environnemental et économique : produits écoresponsables, mutualisation, revente d'anciens matériels, etc.... que sur le volet sociétal : « Vivre ensemble »

Journées d'actions Développement durable 2020

Le développement durable est souvent résumé aux économies d'énergie, à l'environnement « basic » et au tri sélectif

Or, on retrouve bien trois types d'enjeux :

- **Environnemental** : *on peut résumer cet enjeu à toutes nos actions permettant de préserver nos ressources naturels, préserver l'écosystème*
Economie d'énergie, tri sélectif, écopâturage, absence d'utilisation de produits phyto, ...
- **Economie** : *« comment mieux acheter »*
Achats éco responsables, la mutualisation, donner une deuxième vie au matériel (plateforme de mise en vente)
- **Sociétal** : *« vivre ensemble, travailler ensemble »*
Plan de mobilité, qualité de vie au travail, gestes de premiers secours, ...

Aussi, afin de sensibiliser le plus grand nombre, lors du dernier comité de développement durable, nous avons entrepris un calendrier d'actions mensuelles (en imitation des semaines qualité)

- Février :
 - *Journée européenne du 112 – journée de sécurité (sensibilisation aux gestes qui sauvent) + commission d'urgence vitale*

- Mars :

- *Semaine de l'accessibilité*
- *Journée mondiale du recyclage (18mars) + (travail sur le DASRI) – idée de challenge*
- *Semaine mondiale pour les alternatives aux pesticides (semaine du 20 mars)*

M. MORIN rappelle que l'éco-pâturage déjà en place sur le site de Perharidy et Keraudren permet de limiter l'usage de produits phytosanitaires, ce qui est important au regard de la proximité de la mer. D'autres solutions pour le nettoyage des espaces verts, tel le désherbage à l'eau chaude sont à l'étude. Il faut aussi faire accepter l'idée que les lieux extérieurs soient moins « propres ». Nous allons essayer d'intensifier cette démarche même si elle est chronophage.

- Avril :

- *Journée Mondiale de la sécurité et santé au travail (CSSCT)*
- *Journée Mondiale de l'accessibilité*

Le CSSCT sera sollicité pour des actions à l'occasion de la Journée Mondiale sécurité et santé au travail.

- Mai :

- *Quinzaine du commerce équitable (communiquer auprès de la fondation)*
- *Journée mondiale des abeilles (20 mai)*

Pour M. Louis CASTEL il s'agit plus d'une opération de communication que de développement durable. Il serait préférable de mettre en place des actions en continu.

M. MORIN répond que nous sommes tous acteurs par des petites actions (éteindre les lumières inutiles par exemple). Le développement durable se joue au quotidien pour chacun d'entre nous.

La journée des abeilles sera effectivement l'occasion de communiquer sur nos partenariats avec des apiculteurs sur les sites de Perharidy et Keraudren et à terme, sur Ty Yann. Des actions seront menées par la Miellerie de Plouescat auprès des enfants comme des adultes, salariés ou patients.

Mme Claire BOURVEN et M. Stefano DE BLASIO trouvent très intéressant d'associer les patients à cette réflexion sur la biodiversité, la pollinisation, etc...

Pour revenir à l'éco pâturage, M. MORIN souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'entretien, c'est aussi le côté « Vivre ensemble ». On a constaté sur Keraudren par exemple, que la présence des moutons est bénéfique pour les personnes âgées. C'est également l'occasion de plus de rencontres intergénérationnelles. Les résidents reçoivent plus de visites de leurs familles.

- Juin :

- *Semaine du développement durable : 30 mai au 5 juin / Journée mondiale de l'environnement : 5 juin*
- *Semaine de la qualité de vie au travail*
- *Semaine européenne de l'énergie*
- *Journée mondiale des premiers secours*

L'EP'SAT sera associé à la semaine de la qualité de vie au travail et les Premiers secours.

La semaine dernière Mme Béatrice HENNOTE a proposé avec succès sur le site de Perharidy, une sensibilisation aux gestes de premiers secours -utiles au quotidien- en lien avec la journée européenne du 112. Cette action se fera également sur Ty Yann fin mars.

- Septembre :

- *Semaine de la mobilité*
- *World clean up Day : 21 septembre*

Nous mettrons l'accent sur la nécessité de repenser notre façon de vivre : nettoyage des plages, sensibilisation à une mobilité différente (co-voiturage, transports en commun, etc...).

- Octobre :

- *Journée internationale des personnes âgées (1^{er} octobre)*
- *Journée nationale des aidants (6 octobre)*
- *Journée mondiale de l'alimentation, journée mondiale du pain (16 octobre)*

La Direction souhaite associer les EHAPD aux journées des 1 et 6 octobre.

- Novembre :
 - Semaine Européenne de la réduction des déchets
 - Journée Mondiale sans Papier (6 novembre)
 - Le mois sans tabac
 - Journée européenne d'information sur les antibiotiques

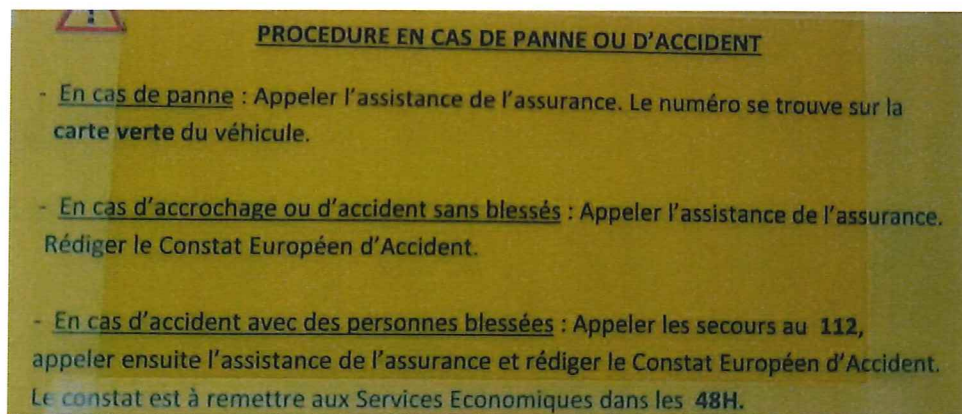
On communiquera auprès des usagers et des salariés sur la réduction déchets : tri, réutilisation, recyclage... Ces journées seront l'occasion de récupérer les mégots qui polluent l'environnement pour les recycler, mais également les antibiotiques

- Décembre : Bilan 2020 – Plan d'action 2021

M. le Président remercie le groupe développement durable pour avoir initié ces actions en lien avec la vie au quotidien. C'est maintenant aux responsables de services de faire le lien avec les patients, adultes et enfants pour des actions qui peuvent les concerner également (nettoyage des plages...).

XI. Procédure en cas d'accident avec une voiture de la Fondation

M. MORIN informe les élus que, suite à l'accident au Pont de la Corde d'un véhicule avec un salarié et un patient à bord, un rappel de la procédure est ou va être intégré dans chaque carnet de bord de véhicule de la fondation



M. CASTEL indique que l'assureur lui a signalé qu'on a droit à seulement deux remorquages pris en charge par an.

M. le Président répond qu'on ne laissera personne sur le bord de la route. Il souligne l'importance pour le salarié qui utilise un véhicule de la Fondation, de prendre le temps de lire la procédure pour éviter de surajouter du stress ou de l'inquiétude.

M. Pascal LE PAGE évoque le cas d'une salariée victime d'un accident avec une patiente traumatisée crânien dans le véhicule. Elle a dû attendre trois quarts d'heure l'arrivée de l'assistance. Elle ne pouvait pas quitter le lieu de l'accident car sa présence était nécessaire pour que la dépanneuse prenne le véhicule en charge.

Le problème était que faire de la patiente ? Dans ce cas-là, heureusement l'accident ne s'est pas produit dans un lieu trop éloigné mais le secteur d'intervention est vaste et cela aurait pu se produire près de Crozon par exemple, à 100 km de la Fondation.

Il est important de pointer ce genre de problème : pas d'assistance en cas d'absence du salarié d'où l'impossibilité de rapatrier le patient pendant ce temps. La situation serait la même avec un patient en fauteuil roulant qui peut difficilement accéder à la cabine d'une dépanneuse...

M. le Président ne peut donner de réponse pour ce genre de cas extrême. On ne peut pas avoir de procédure spécifique pour chaque situation par contre, face à une telle situation exceptionnelle, on peut appeler un taxi par exemple.

M. LE PAGE soutient qu'il faut que les salariés sachent comment faire prendre en charge leur patient, autonome ou pas, si cela s'avère nécessaire.

M. MORIN a fait le nécessaire auprès des services Economiques pour qu'on ait la possibilité de faire appel à un TPRM (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) en plus de la dépanneuse.

Mme BOURVEN évoque l'éventualité d'un accident ou d'une panne avec un fourgon transportant huit patients.

Pour en revenir à la situation précédemment évoquée, M. Pascal LE PAGE signale que la salariée a signalé la nécessité d'avoir le numéro de l'assistance clairement affiché.

M. MORIN répond qu'on n'a pas souhaité le coller sur le tableau de bord au cas où on changerait de compagnie d'assurance.

M. LE PAGE demande si on ne pourrait imaginer qu'il y ait une personne référente sur chaque site car le premier réflexe est souvent d'appeler la Fondation.

M. MORIN rappelle qu'il y a des contrats pré-remplis dans chaque véhicule pour faciliter la procédure.

M. LE PAGE demande si on ne pourrait pas remettre une plaquette avec la procédure en même temps que les clés du véhicule.

M. MORIN répond que cela serait possible sur Perharidy mais pas sur Ty Yann où les salariés se servent seuls dans la boîte à clés.

M. Jacques LE BORGNE demande si chaque service a un téléphone à mettre à disposition des salariés qui prennent un véhicule ou effectuent des transports de patients.

M. le Président ne pense pas que ce soit le cas.

M. LE PAGE souligne que tous les salariés n'ont pas de portable personnel.

Mme BOURVEN indique que sur le SSR Pédiatrie de Roscoff, les salariés prennent le portable du service pendant les déplacements. Elle demande un retour en CSE par rapport aux procédures en cas de panne d'un véhicule de transport collectif.

M. MORIN répond que les salariés concernés par ces transports seront informés avant.

Pour conclure ce point, M. le Président résume les points à retenir : procédures à revoir et diffuser en cas de problème lors de transports de personnes non autonomes ou de transports multiples.

XVI. Point sur les parkings des sites de Roscoff et Brest.

M. Marc MORIN présente ce point.

Pour fin mars, les parkings vont être légèrement agrandis : 14 à 16 places pour Roscoff / une dizaine sur Brest

Nous sommes à la limite de possibilité sur les deux sites mais nous avons pour autant de grandes possibilités de stationnement sur ou à proximité de nos sites :

- *Le Parking à l'entrée de Perharidy : plus de 100 places*
- *Le Parking du Polder pour Brest*

Il y a d'autres axes d'améliorations (pointés par l'étude Plan Mobilité)

Travailler sur les mobilités douces, le covoiturage trajet domicile – travail, etc...

M. le Président souligne qu'en évoquant ce point nous sommes en contradiction avec le point 9 sur le développement durable et rappelle la nécessité de s'engager d'avantage dans le recours aux mobilités douces.

Mme BOURVEN pense que si les places derrière la piscine étaient délimitées, on gagnerait des emplacements car les véhicules seraient mieux garés.

Mme Elodie GUEGUEN émet le souhait de voir « privatiser » des emplacements de parking pour les équipes du soir. Il est compliqué de se garer sur le site vers 13h00 – 13h30.

Mme Elisabeth STEPHAN ajoute que le même problème se pose sur Ty Yann.

M. LE BORGNE confirme qu'il est compliqué de stationner car les gens se garent n'importe où, trottoirs, pelouses....

Pour M. MORIN, on peut augmenter le nombre de places mais il faut faire le lien entre points 9 et 16 et inciter les salariés à faire du covoiturage. Aujourd'hui on est plutôt sur un salarié/une voiture.

Mme Valérie CORRE souligne que c'est un peu compliqué au regard des horaires.

M. le Président indique que c'est une problématique que nous souhaitons travailler avec des mesures fortes comme des places réservées pour les salariés effectuant du covoiturage ainsi que pour les salariés de nuit, les personnels handicapés, les femmes enceintes... C'est aussi l'intérêt des salariés. D'autres entreprises y travaillent.

Pour M. LE BORGNE, on voit bien les limites quand on n'a pas les structures.

Mme Valérie RAMBAUD informe que des personnes étrangères à l'établissement se garent régulièrement sur nos parkings à Lannouchen. Par ailleurs, il serait sans doute possible de diminuer le nombre de places réservées au funérarium.

M. le Président a entendu la demande mais souligne que peu importe le nombre de salariés, de places, de véhicules... nous devons travailler sur d'autres manières d'envisager nos déplacements. La question est la préservation de l'environnement ; il faut que notre volonté soit affirmée.

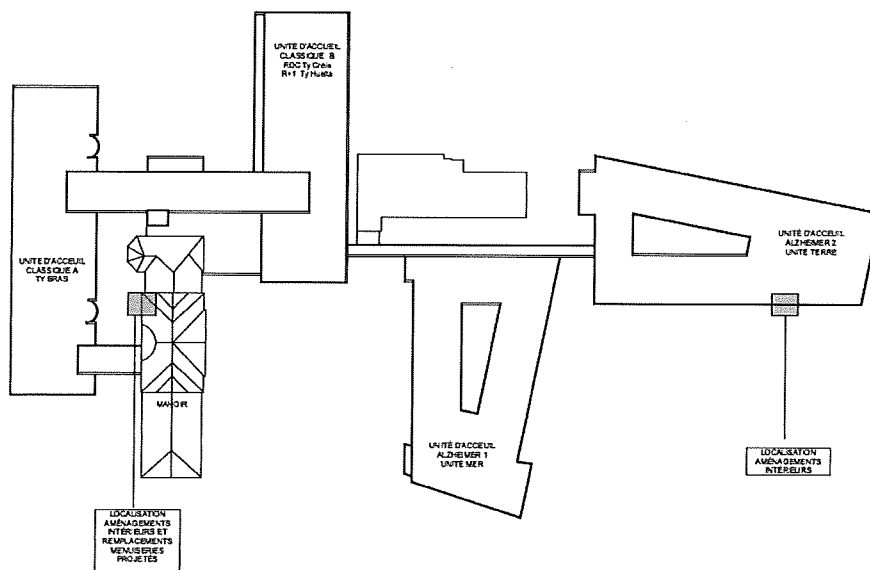
XXI. Information sur l'évolution de la réparation du chauffage sur l'unité Terre de Keraudren.

M. MORIN informe qu'on a vérifié le chauffage sur l'unité Alzheimer de Keraudren où trois pièces étaient inutilisables sans chauffage d'appoint. Il fonctionne très bien mais pour autant, il est possible qu'il y ait un dysfonctionnement sur une zone au niveau d'une boucle du système de chauffage au sol. Le problème est en cours de résolution et les services techniques seront attentifs.

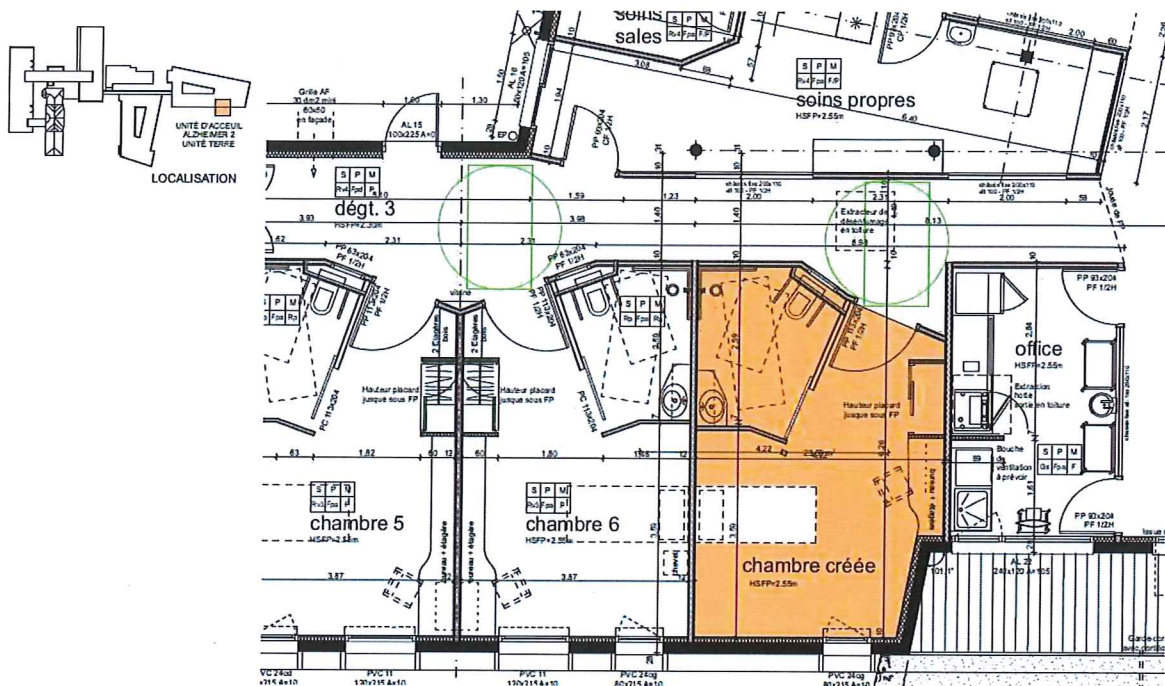
XX. Information sur la transformation des lieux communs en deux chambres (Keraudren unité de Ty Bian Terre et manoir).

M. MORIN informe que deux chambres vont être créées à Keraudren à l'emplacement d'une pièce de rangement sur le manoir et de très grands sanitaires communs, condamnés depuis longtemps, sur l'unité Terre.

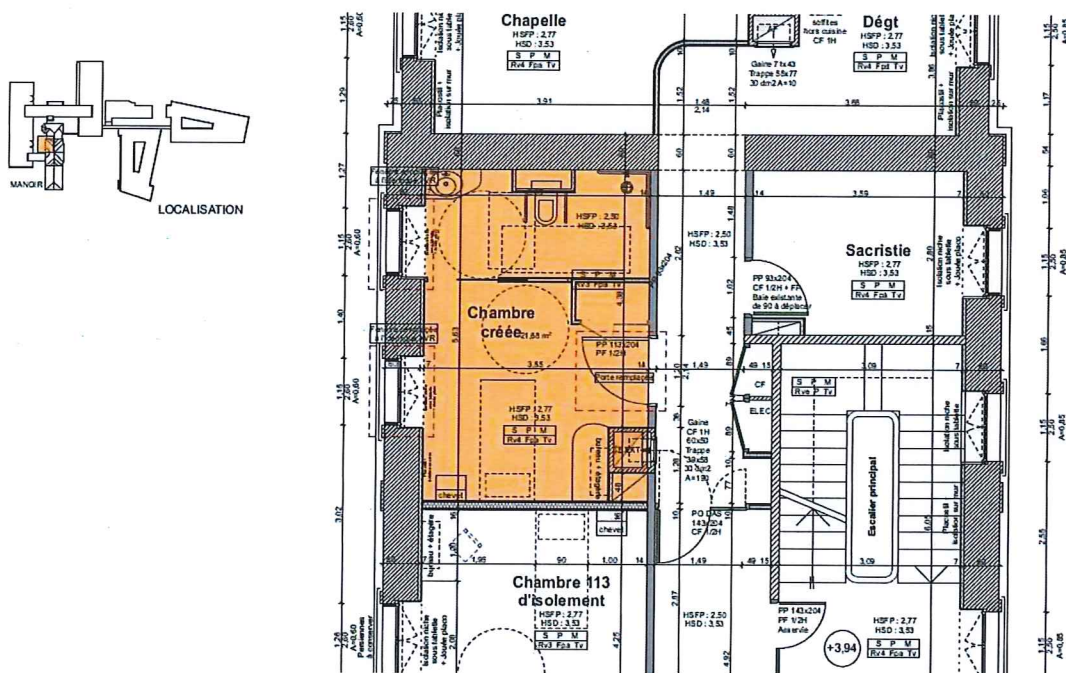
Implantation des deux nouvelles chambres



Chambre côté Ty Bian Terre



Chambre côté manoir



Mme Périne NOBLANC craint que la fermeture des sanitaires risque de perturber les résidents. Des toilettes communes sont-elles prévues dans les nouveaux plans ?

M. MORIN rappelle que ces toilettes étaient condamnées depuis un moment.

Mme NOBLANC demande si du personnel supplémentaire sera affecté en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil.

M. le Président indique que l'objectif de créer ces deux chambres pour avoir la possibilité d'un taux d'activité à 100%, est ancien. Aujourd'hui, on travaille sur l'aspect technique ; il est possible de réaliser les travaux, alors nous le faisons. On a prévu quelques mois de travaux, à priori jusqu'en juillet, ce qui laissera le temps aux résidents de s'habituer à la nouvelle configuration.

Par ailleurs, M. Michel MOGAN et Mme HONNORAT travaillent ce point en lien avec les enveloppes et les projets du CPOM et l'impact en termes d'ETP, pour une présentation lors du CSE de mars.

Mme Valérie L' HOUR estime qu'il est important de prévoir un renfort sur l'EHPAD de Keraudren comme l'avait annoncé M. Michel MOGAN dans un premier temps après le CPOM.

M. le Président répond qu'on essaiera de donner des infos aux élus avant la réunion sur la manière dont une partie de l'enveloppe peut être utilisée pour apporter un soutien aux équipes. La Direction fait preuve de transparence et les élus connaissent le montant des enveloppes.

Pour M. LE BORGNE, la création de 2 lits supplémentaires n'a jamais évoqué en CSE.

M. le Président rappelle que cela a déjà été dit.

M. LE BORGNE souligne qu'on attend des ETP supplémentaires mais que rien n'arrive, si ce n'est des lits supplémentaires.

X. Point sur les travaux et les projets.

Travaux

M. MORIN informe que pour tous les travaux, on essaie d'avoir un impact environnemental moindre.

Information sur les travaux Brest – 1^{er} trimestre

Secteur sanitaire

- a. Réfection des éclairages de circulations du SSR Polyvalent
- b. Réfection des étanchéités des toitures du SSR Polyvalent (RDC 1^{er} étage)
- c. Changement des dalles pour un revêtement souple sur terrasse aire de jeux 1^{er} étage SSRS pédiatrie
- d. Création de l'espace de jeux au RDC SSRS Pédiatrie
- e. Changement des portes automatiques (sécurisation du service SSR Pédiatrie en lien avec les préconisations du PSE)
- f. Création de quelques places de parking
- g. Amélioration de l'éclairage extérieur
- h. Changement de certaines baies (300/400 côté self)
- i. Travaux en cuisine (isolation de parois)
- j. Travaux de réfection de sol en SSRS Addictologie (bibliothèque/caféteria)

Secteur social

- a. Travaux sur les mises aux normes accessibilité
- b. Fin de changement d'éclairage LED sur la maison de l'enfance
- c. Fin de l'isolation extérieure du foyer de Kertatupage
- d. Démarrage pour la création d'un studio sur Kertatupage
- e. Changement des éclairages au profit de la technologie LED dans les foyers

Secteur médico-social

- a. Travaux sur les mises aux normes accessibilité
- b. Adaptation de la cuisine de l'EHPAD La Source
- c. Changement des gaines de têtes de lit (un étage) l'EHPAD La Source
- d. Réflexion sur l'adaptation de l'accueil sur l'EHPAD La Source

Ce sont les grandes lignes pour le premier trimestre. Pour les mises aux normes accessibilité et adaptation de la cuisine, c'est un peu la même chose sur les 3 sites.

Information sur les travaux Roscoff – 1^{er} trimestre

- a. Fin du chantier du Gymnase
- b. Réalisation de certains locaux pour accueillir l'équipe ASI ASH (salle de pause / bureau de la personne « référente »)
- c. Démarrage de la réfection de toiture du bâtiment 14 + bardage côté Roscoff
- d. Changement d'un grand nombre de baies vitrées (bat 8 / bat 10)
- e. Changement des éclairages de la zone de jeux du gymnase
- f. Changement d'un grand nombre de portes (gymnase – garages)
- g. Changement de baies côté mer bâtiment 6 – chambres de stagiaires
- h. Changement de sol dans la circulation informatique (+ désamiantage)
Le dossier désamiantage est en cours de déclaration auprès de l'Inspection du Travail.
- i. Travaux d'adaptation sur le plateau de rééducation neurologie
- j. Aménagement paysager de l'entrée de St Luc
- k. Balisage d'une partie du parcours PMR (parking patients)
- l. Agrandissement du parking côté Roscoff
- m. Réfection de la sous station Bat 16
- n. Démarrage de l'isolation extérieur du Bâtiment 16 (consultation en cours)
- o. Correction des adaptations faites en physiothérapie
On augmente le débit dans les boxes avant de faire venir la CARSAT pour validation.
- p. Travaux sur l'adduction d'eau (sécurisation et dévoiement) / travaux préparatoire aux travaux archives sanitaire

À suivre

- m. Cloisonnement du magasin central – réimplantation du bureau des magasiniers
- n. Démarrage des travaux pour l'aménagement des archives au sous-sol du bâtiment 15
- o. Réfection de l'ascenseur du bâtiment 6/8/9 (juin)

Information complémentaire**Les archives****Les archives administratives**

Elles sont en cours d'acheminement sur Lannouchen (cela correspond aux archives RH, Comptabilité et Direction)

Les archives médico-sociales

Elles seront positionnées sur Lannouchen

Les archives sanitairesPour Brest :

Cardio, elles auront leur pièce dédiée dès lors que nous aurons terminé avec les archives administratives (sous 6 à 8 semaines)

Pour Roscoff :

L'étude précédemment demandait à être mise à jour du fait du rapatriement de la Cardio avant de démarrer les travaux, c'est chose faite, l'étude vient d'être terminée semaine 7

M. LE PAGE informe qu'il a reçu un mail pour lui signaler la présence de champignons dans la salle des archives n°8.

Les rails au plafond en Neurologie et PédiatriePour la Neurologie :

36 chambres sont équipées qui concernent 42 lits.

2 chambres restent cependant à équiper, dont une nécessite une intervention des Services Techniques (modification de cloisonnement)

On n'arrive pas à trouver de temps disponible par rapport au temps d'occupation des chambres.

Pour la Pédiatrie :

L'équipement d'une chambre a été commandé l'année dernière, son installation sera réalisée en même temps que les 2 chambres de Neurologie

Travaux en Hémodialyse pour le stockage

*Nous avons prévu de regrouper l'ensemble des stockages mitoyens en hémodialyse en un seul
L'intervention n'est pas encore planifiée.*

Percement du mur entre l'ergothérapie et la lingerie. Nous avons eu la validation de ce percement par le bureau de contrôle

L'intervention n'est pas encore planifiée, celle-ci a été décalée en partie par rapport au retard opéré sur le Gymnase.

M. le Président demande si les élus ont des questions sur la présentation faite par M. MORIN.

Mme Valérie RAMBAUD souhaite revenir sur la question des places des parkings. Elle aimerait savoir ce qu'on compte faire du camion inutilisé qui est garé sur le parking extérieur de Lannouchen et suggère de prévoir des emplacements pour les personnels de restauration à la place des véhicules de fonction, pour libérer des places sur les autres parkings.

M. MORIN répond que le camion va être mis en vente sur la plateforme.

XIX. Information sur la procédure d'utilisation du gaz MEOPA

M. MORIN indique que le gaz MEOPA est un mélange de gaz (protoxyde d'azote) anxiolytique et qui procure une analgésie de surface, permettant de supporter certains actes douloureux.

Il annonce qu'il n'a pas eu le retour de l'entreprise sur les travaux dans le service Explorations Fonctionnelles au niveau des fenêtres et des prises SEGA, le Système d'Evacuation des Gaz d'Anesthésie qui génère une dépression par effet venturi grâce à un branchement sur le réseau d'Air.

Au mois de novembre, on a mis en place un groupe de travail composé du Cadre de santé et d'un salarié du service, d'un pharmacien et d'un représentant des R.H. et du CSSCT

La question est comment faire baisser les émanations de gaz MEOPA dans l'air ambiant :

- Masque bivalve : pas de problème pour le salarié mais ne semblait pas adapté au patient par rapport aux douleurs. Il faut plaquer fortement le masque sur le visage.

Le fournisseur a été recontacté pour réexpliquer le fonctionnement du masque.

Pour information, le CHU de Nantes utilise des masques bi membranes.

M. LE PAGE signale que certains patients ont du mal à réguler leur respiration ce qui génère un effet moindre ou au contraire trop fort.

X. Point sur les travaux et les projets (suite).**Projets immobiliers**

M. Sébastien DESVENT, Responsable du Pôle Sanitaire, présente ce point.

Projets sur Roscoff

M DESVENT rappelle la démarche actuelle et la volonté d'appuyer l'activité HTP.

Nous devons faire en sorte d'adapter les plateaux techniques et l'accueil à la journée pour les activités SSR Réadaptation cardiovasculaire qui a vocation à venir sur le site de Perharidy et le SSR Appareil Locomoteur qui passerait à 40 lits.

M DESVENT répond ensuite aux questionnements des élus sur ces nouveaux projets :

- L'idée initiale d'installer le Collège près du SSR Pédiatrie a été oubliée en raison du coût très élevé.
- Le SSR Cardiologie sera implanté au rez de chaussée du bâtiment 6 (sous le SSR Appareil Locomoteur)

M. MORIN précise que pour cette réalisation, on démolira partiellement et on élargira le bâtiment.

Il ajoute, à la demande de Mme Claire BOURVEN, que le bureau de Mme STURLINI (comme d'autres) sera réimplanté dans le même bâtiment.

M. DESVENT souligne que nous ne sommes pas ici sur un plan d'architecte mais plutôt sur une réflexion par rapport à l'utilisation future des bâtiments. La démarche consiste à mutualiser et optimiser les surfaces : deux HTP continus avec des espaces mutualisés ; une zone nutritionnelle et respiratoire et l'Hôpital de Jour de cardiologie.

M. DE BLASIO rappelle que M. DESVENT a évoqué le passage à 40 lits du service SSR Appareil Locomoteur. Quid de l'évolution du personnel ?

M. DESVENT répond que l'organisation des soins, notamment la nuit, sera à revoir.
Par ailleurs, on a encore du travail, essentiellement par rapport à la mutualisation de certains espaces.

Pour le Plateau technique, on conserve l'existant avec une extension plutôt dédiée au réentraînement à l'effort en Réadaptation cardiovasculaire. On pourra réutiliser l'ancienne zone dédiée à la musculation pour en faire un espace de prise en charge.

Nous travaillons également sur les zones de consultation : diététique, etc...

Pour ce qui concerne une estimation financière, nous sommes actuellement à environ 4 millions ; on cherche à avoir un moindre coût. Nous étudions tout ce qui permettra de mutualiser et moins construire.

M. le Président rappelle que nous en sommes actuellement au travail préparatoire : chiffrer le coût de l'installation des activités, et l'implantation des activités. Il s'agit de confirmer une étude de faisabilité. Les choses peuvent donc évoluer avant la réalisation finale par l'architecte.

Mme GUEGUEN demande si une ou deux chaînes sont prévues au Self car le temps d'attente est trop long avec une seule chaîne pour patients plus salariés, qui pour certains n'ont qu'une demi-heure de pause.

M. le Président répond qu'il n'est pas prévu d'avoir deux chaînes mais on réfléchit aux flux de déplacements sur le site.

M. DESVENT ajoute que nous travaillons sur un maximum de venues à la demi-journée ce qui amènera moins de passages patients au Self.

Projets Brestois

Les enjeux principaux de ces projets sont d'accompagner les activités ambulatoires.

Si on regarde la vue d'ensemble, on voit bien la complexité du site avec un dénivelé important (8m environ) dont on doit tenir compte pour tout projet. Cela peut aussi devenir un atout.

Les points importants :

- Création d'un pôle Enfance / Famille (près du pôle social).
- Résolution de la problématique de la circulation
- Visibilité de l'accueil
- D'où un giratoire à l'entrée pour orienter les venues directement sur les bons services.

M. le Président rappelle que c'est le projet à l'étude ce jour. On peut imaginer de trouver un autre espace plus tard. La proposition architecturale sera peut-être différente.

M. MORIN précise que cela ne signifie pas qu'on va tout casser ; on se sert aussi de l'existant. Ça fonctionne à condition de limiter des zones de circulation en bordures des bâtiments du pôle Enfance/Famille. C'est la raison pour laquelle on a envisagé de raser Ker Elisabeth – le cœur de Ty Yann - pour créer une zone préservée sans circulation.

A la demande de Mme NOBLANC sur le devenir du SSR Pédiatrie, M. DESVENT répond que nous devons réfléchir à la circulation, à l'accueil des enfants, à l'évolution des projets. On construit pour les années à venir ; il faut laisser des zones libres, des bâtiments pour le futur. Le renoncement fait sur ce projet est de séparer les zones enfants et adultes.

Nous sommes obligés de revoir les coûts à la hausse, ce qui implique des renoncements. Il n'y aura pas de plateau HTP Polyvalent comme nous le souhaitons.

M. le Président indique que ce point sera revu plus tard. On communiquera sur les projets pour le secteur adultes au cours d'un prochain CSE.

M. LE BORGNE déplore qu'autant d'argent ait été dépensé en 2017 pour la réhabilitation de la Réadaptation cardio-vasculaire, pour recommencer aujourd'hui.

M. DESVENT reconnaît que cela n'est pas fait de gaieté de cœur mais est nécessaire pour développer nos activités. Le bâtiment répond aux besoins mais nous devons exploiter les surfaces disponibles et adapter nos projets à une vision d'avenir sur le long terme, en prenant en compte la problématique d'un espace préservé pour le pôle enfant.

Parallèlement, on a de la place pour implanter le SSR Cardiologie.

Mme NOBLANC demande s'il y aura une cuisine centrale dans ce bâtiment.

M. MORIN répond qu'on n'en est pas encore là mais non, il n'y aura pas de cuisine. Il y aura peut-être un véhicule de transport comme cela est le cas sur le Centre de Perharidy.

M. LE PAGE demande quel service ira sur La Passerelle.

M. DESVENT rappelle que cette zone n'est pas vraiment utilisable pour une prise charge HTP.

M. MORIN souligne que la forme arrondie du bâtiment, le cloisonnement béton, etc ... à la mode des années 90, rendent la rénovation compliquée de même que sur St Luc ou Ker Digor.

A la demande de Mme Agnès GRONDIN sur la possibilité de ré-ouvrir à la circulation par le haut du site comme c'était le cas avant, il répond que cela risque de poser un problème avec les voisins...

XIV. Avis sur les grilles horaires ASH-ASI du site de Perharidy.

Présence de Mme Estelle RIBEREAU (CGS) et Mme Christelle COADIC, Chef d'équipe ASH-ASI

Mme RIBEREAU rappelle que ce point a déjà été présenté en CSE au mois de septembre.

Depuis le groupe de travail a avancé et deux entretiens individuels ont été effectués.

Une salle de pause a été créée près de l'Hémodialyse ; il reste juste à installer le mobilier et l'ordinateur.

Mme RIBEREAU présente l'organisation :

- *Grille de roulement* (Cette grille proposée par ADOPTIMA a été retravaillée par un salarié, Mme Le Bras et Mme Coadic dans le respect des accords d'entreprise).
- *Recueil des signatures pour la grille de roulement, (2 entre favorable et défavorable (2 croix), 10 défavorables (8 croix), 18 favorables (1 croix), et 9 non exprimés (AT))*
- *Présentation des doublures des ASI sur la fin février afin que chaque ASI aient eu une expérience dans chaque service où elles interviendront,*
- *Projet d'investissement : choix des chariots, choix des centrales de dilution.*

A la remarque de Mme RAMBAUD et Mme GUEGUEN sur l'absence de 9 signatures de salariées dont deux du Pool, Mme RIBEREAU explique qu'on ne peut pas contacter les salariées en arrêt de travail pour leur demander leur avis. Pour ce qui concerne les deux salariées du Pool, elles en arrêts longs et ne reviendront peut-être pas. Pour autant, rien n'est figé pour les personnes absentes qui n'ont pu donner leur avis sur les grilles. Par ailleurs, les grilles pourront revues dans trois mois.

Mme RAMBAUD pense qu'il doit être difficile de rentrer d'arrêt de travail pour découvrir une nouvelle affectation.

A la demande de M. LE PAGE, Mme RIBEREAU explique qu'il y a 27 doublures pour accompagner les ASI qui ne connaissent pas le service où elles sont affectées.

Mme BOURVEN estime que les grilles ne sont pas équitables pour les week-ends ou le mercredi. Cela risque de provoquer des tensions dans les équipes. Comment expliquer cela et va-t-on réfléchir à une nouvelle organisation plus juste ?

Mme RIBEREAU redit que la grille n'est pas figée et sera revue dans trois mois.

Mme Nelly ROBIN constate que les grilles sont plus favorables dans certains services.

Pour M Le Page, les salariés de ce service affectés au pool subissent les contraintes définies dans l'accord d'entreprise du 31/12/2018 intitulé « accord d'entreprise relatif à l'aménagement du temps de travail des salariés des pools de remplacement de la Fondation Ildys » et doivent se voir appliquer les compensations telles que la prime mensuelle de 10 points.

M COGEN confirme.

Mme BOURVEN constate que les 17 RR sont inclus dans le roulement. Les 6 RRS ne sont pas retirés...

Mme Elen LE GALL signale des soirs suivis de matins, ce qui n'est pas légal.

Mme RIBEREAU répond qu'il n'y en a pas ; nous restons très vigilants pour corriger des probables erreurs d'écriture et on peut bouger les RRS.

Pour M. LE BORGNE cela n'est pas toujours le cas.

Mme Christelle COADIC précise que les salariés sont informés et vont récupérer une demi-heure.

Mme BOURVEN demande comment il est possible à la fois d'accompagner les patients au self et de prendre une pause.

Mme RIBEREAU explique que sur le planning apparaissent les horaires de début et de fin de journée ; c'est le fonctionnement du service qui détermine l'horaire de pause.

Mme Agnès GRONDIN constate qu'un salarié ne peut rien prévoir sur le temps de pause en raison des horaires variables. Que se passe-t-il en cas d'accident sur ce temps ?

M. le Président rappelle que selon l'organisation du service de soins, on n'a pas une réalité identique. Il y a forcément un étalement des pauses qui apparaît sur la fiche de poste. Dans la planification, seuls deux codes horaires apparaissent, ce qui n'était pas le cas pour les ASH.

Mme BOURVEN demande si on peut négocier le fait que chaque année la grille puisse évoluer, sur les repos du mercredi par exemple, afin de garantir plus d'équité entre les salariés.

Mme RIBEREAU se demande si cela ne serait pas source de nouvelles tensions.

M. le Président souligne que malgré le travail effectué, il est très difficile d'arriver à l'équilibre idéal. Il retient que la grille a recueilli un certain nombre d'avis favorables. Les mois qui viennent nous permettront de pointer ce qui ne fonctionne pas et il compte sur les RP pour remonter les questions.

Mme COADIC indique qu'on réinterrogera les salariés dans trois mois pour refaire le point avec chacun.

M. LE PAGE a déjà rencontré une salariée pour qui c'est très dur sur son nouveau service d'affectation, en termes de contrainte psychologique.

M. DE BLASIO ajoute que cette salariée est sur un temps plein mais à 60% thérapeutique.

Mme RIBEREAU répond que la salariée a été reçue en entretien individuel par Mme Le Bras et qu'elle a exprimé ses difficultés à rester dans son service. Elle a même ajouté que cela faisait plusieurs années qu'elle demande à changer de service à sa cadre. Donc sa nouvelle affectation respectait les souhaits qu'elle avait exprimés dans cet entretien.

M. le Président rappelle qu'il y aura des ajustements à effectuer. On consacrera du temps à aménager ce qui peut l'être.

M. LE PAGE souhaite aborder le problème des congés payés. S'il a bien compris, ils doivent être lissés pour le 8 mars pour une validation fin mars.

Mme RIBEREAU répond qu'on a demandé un retour pour le 6 mars et la validation le 11 mars.

Pour M. LE PAGE, l'inquiétude des salariés concerne la pose des Temps choisis. Ils ne souhaitent pas s'engager avant que les demandes de CP ne soient validées.

M. DE BLASIO rappelle que la Direction avait annoncé 3 semaines de CP consécutives de mi-juin à mi-septembre pour tous les services.

Mme Stéphanie QUINIOU indique que dans certains services, c'est impossible même pour une seule semaine. Il n'y a pas suffisamment de remplacements.

M. DESVENT affirme qu'on remplace.

Mme RIBEREAU pense que c'est à condition d'avoir suffisamment de ressources pour remplacer

M. le Président rappelle que la règle est d'essayer d'avoir trois semaines de CP sans avoir besoin de prendre du Temps Choisi. La question est : tout le monde peut-il partir entre le 15 juillet et fin août ?

M. DE BLASIO prend le cas des ASI : 3 semaines de CP ou 2 semaines de CP et 1 semaine de TC.

Mme RIBEREAU répond qu'elles peuvent partir 8 par 8, sur un effectif global de 39. On sait qu'on n'arrivera pas à recruter suffisamment d'agents. C'est la réalité.

A la demande de M. LE PAGE, elle précise que ce n'est pas le Pool qui les remplacera.

M. LE BORGNE rappelle qu'elle s'était engagée à respecter les demandes de CP.

Mme RIBEREAU répond que cela concernait les CP pour la période d'hiver. Il lui semble qu'il y a 17 demandes de CP sur la même période ; on va mettre en place des pratiques dégradées.

Mme QUINIOU souligne que certains salariés ont posé leurs CP sur un service et travaillent maintenant dans un autre service.

Mme Nelly ROBIN informe que lors de la dernière réunion, il a été dit que les salariés qui ont pris des CP en hiver ne seront pas prioritaires sur la période d'été.

Mme RIBEREAU rappelle que ce qui a été dit c'est que si une personne a 10 semaines de TC par an et une autre seulement 2, cette dernière sera prioritaire. Il faut bien trouver des règles.

Mme BOURVEN fait remarquer qu'il faudra être très vigilant en raison du turn-over très important dans les services (21 personnes qui tournent). Cela risque d'être compliqué pour les autres personnels.

M. LE BORGNE pointe l'impact sur les services où les ASH étaient auparavant en soutien des AS. Que se passera-t-il en cas de coup dur ? Les AS arrivaient déjà difficilement à tout faire... Les médecins avaient alerté sur ce point.

Pour Mme RIBEREAU, ce fonctionnement va protéger les ASH qui auront un rôle bien déterminé. Dans la plupart des établissements, ce rôle se limite au bio-nettoyage. Par ailleurs, nous serons vigilants sur les autres métiers.

M. LE PAGE demande comment seront informés les salariés sur les mouvements en cours de journée en cas de besoin de renfort.

Mme RIBEREAU répond que les chefs de service seront informés à l'avance des changements dans le service.

M. le Président rappelle que les congés doivent être panifiés dans les conditions précédentes. Le véritable roulement commencera en septembre après les congés.

La Direction a entendu les inquiétudes des salariés relayées par les élus. Nous nous sommes engagés à revenir vers les élus après 3 mois. Nous devons être prudents sur la question d'équilibre dans les grilles.

Avant de passer au vote, M. le Président rappelle les signatures favorables aux grilles.

M. DE BLASIO, Secrétaire du CSE, demande l'avis des élus sur les grilles horaires ASH-ASI du site de Perharidy :

17 Votants :

POUR : 0 voix - CONTRE : 2 voix - ABSTENTION : 15 voix

Les élus donnent un avis défavorable sur les grilles horaires ASH-ASI du site de Perharidy, à l'unanimité des votants.

Le bilan de cette période ainsi que le retour des absents nous donneront peut-être un éclairage nouveau.

M. le Président se souvient de l'avis défavorable du CSE sur le projet en janvier puis sur les grilles en février. Il salue le travail effectué par Mme RIBEREAU, Mme LE BRAS et Mme COADIC et annonce que la porte reste ouverte pour revenir vers un nouveau vote.

II. Avis sur les grilles horaires des agents de la Restauration site de Perharidy.

Présence de Mme Valérie ROUXEL, Responsable Financier et M Dominique GUILLOU, Responsable Production sur le site de Perharidy

Mme ROUXEL rappelle qu'il y a eu une première présentation en CSE, puis présente les grilles.

Aujourd'hui, la cuisine fonctionne avec de nouveaux horaires ; il y a moins d'horaires du matin.

Nous avons des roulements avec des horaires qui regroupent plusieurs postes, ce qui permet une organisation plus souple ne demandant pas de changement de poste aux salariés.

Les grilles sont proposées sur 7 semaines avec :

6 horaires de semaine

3 horaires de week-end

Les avis sur cette grille :

CDI : 8 favorables / 3 défavorables / 2 absents

CDD : 2 favorables / 1 défavorable / 2 sans avis

M. DE BLASIO constate que cela représente un gros travail, travail effectué avec les salariés ce qui est plutôt positif. La nouvelle organisation est intéressante car auparavant on constatait un déséquilibre et un manque d'équité entre les salariés.

M. Louis CASTEL demande si les tensions dans l'équipe se sont apaisées ou pas.

M. LE GUILLOU répond qu'il y a toujours un peu de tension comme dans tous les services mais cette nouvelle grille plus équitable qui sera appliquée en avril, devrait apaiser les choses.

M. le Président pense que ce roulement proposé par une personne extérieure répond à la demande d'équité.

M. LE BORGNE demande si les salariés connaissent leurs lignes sur la grille et s'ils l'ont validée par rapport à l'ensemble de la grille ou seulement une ligne. Il demande également si les salariés ont la possibilité de choisir un roulement.

M. DE BLASIO constate un problème par rapport au repos de quinzaine sur plusieurs lignes : des RR à transformer en RH.

M. le Président prendra ces demandes de modifications en compte.

Avant de demander l'avis des élus sur les grilles horaires des agents de la Restauration, M. DE BLASIO, Secrétaire du CSE, demande que la grille modifiée soit représentée en CSE.

17 votants

POUR : 16 voix

ABSTENTION : 1 voix

Les élus donnent un avis favorable sur les grilles horaires des agents de la Restauration, à la majorité des voix.

XVII. Point sur l'enquête paritaire du SSR Pédiatrique brestois.

Présence de Mme Dominique GUEUNNEUGUES, Responsable Pôle sanitaire brestois

Mme GUEUNNEUGUES rappelle que suite à la discussion par rapport à une situation complexe au SSR Pédiatrique brestois au CSE d'il y a quelques mois et à la demande des élus d'une enquête paritaire, nous avons fait appel à la CARSAT pour organiser cette enquête et mettre en place un groupe de travail.

Avec l'appui du CREX, ce groupe s'est réuni une première fois pour faire le point, étudier le déroulé des faits et des actions mises en place et préparer un questionnaire.

Deux autres réunions de paroles se sont tenues pour compléter ce questionnaire en présence de représentants du CSE et du service.

Mme GUEUNNEUGUES précise que pour le moment nous n'avons pas de retour de la CARSAT à qui nous avons transmis le questionnaire. Notre souhait est de pouvoir présenter une synthèse pour la réunion du CSE de mars.

Questionnaire enquête paritaire

Objectif : recueillir le témoignage de l'équipe pluri professionnelle sur l'évènement indésirable signalé au mois d'août 2019 et identifier les facteurs institutionnels.

Informations relatives au patient :

- Pouvez-vous nous donner un déroulé des faits et de votre ressenti ?
- Comment a été réalisée la demande d'admission de cet enfant (Dossier de l'enfant) ?
- Avez-vous reçu une communication et information claires sur l'état de santé de l'enfant à l'équipe médicale ?
- Existe-t-il un protocole de crise « technique médicamenteuse et non médicamenteuse » dans le dossier de l'enfant ? Si oui, a-t-il été soumis à l'équipe ?
- Avez-vous tenu compte des informations données par l'AP et la cadre du pôle social ?
- Le ressenti de l'enfant a-t-il été entendu ?
- Le personnel a-t-il reçu toutes informations concernant l'enfant ?

Sécurité des lieux et des locaux :

- L'équipe soignante a-t-elle eu les outils nécessaires pour accompagner au mieux l'enfant ?
- Le service est-il adapté pour l'accueil de cet enfant : locaux, personnels formés, des solutions de gestion de crise ?
- Qu'aurait-il été nécessaire pour éviter cette situation de crise ?

Ressources humaines :

- Malgré le 1 pour 1, étiez-vous en capacité d'accomplir vos tâches quotidiennes ?
- Le personnel de soutien, mis à disposition, connaissait-il l'enfant ?
- L'équipe soignante était-elle suffisante malgré le renfort auprès de l'enfant ?
- Le lien avec les services complémentaires « urgences psychiatriques » a-t-il été réel et aidant ?
- Pensez-vous avoir les ressources professionnelles nécessaires pour accueillir des enfants avec des pathologies psychiatriques lourdes ?

Communication institutionnelle

- Comment qualifiez-vous vos relations de travail dans l'équipe avec l'encadrement / les médecins?
- Le dialogue est-il facile et possible dans l'équipe et avec l'encadrement ?
- Dans cette situation difficile, avez-vous eu un soutien, une solidarité de la part de vos collègues, de votre hiérarchie ?
- Vous êtes-vous sentis en situation de violence au travail ? Y avez-vous été confronté ? Comment l'avez-vous vécu ? Avez-vous sollicité l'aide de quelqu'un ? Préciser.

A distance :

- Avez-vous quelque chose à rajouter ?
- Quel a été l'impact sur vous en vous occupant de cet enfant ?
- Connaissez-vous le protocole violence de la Fondation Ildys ?

Synthèse :

Ce document sera un support d'entretien mené par les membres de la commission paritaire nommée en CSE.

Les entretiens seront programmés en mars 2020, auprès des professionnels volontaires.

La synthèse sera finalisée fin mars, afin de conduire vers le plan d'action.

Mme NOBLANC précise que tous les membres de l'équipe chargée de l'enquête ont reçu le questionnaire. Il reste à trouver des créneaux pour mener les entretiens. Il serait bien que cela se fasse rapidement.

M. le Président comme les élus nommés dans cette commission d'enquête s'accordent sur la nécessité de proposer un calendrier de dates pour que les salariés puissent s'inscrire. Ensuite les salariés posent des créneaux et les chefs de service les libèrent pour l'entretien.

Mme NOBLANC pense que les salariés concernés souhaitent participer.

A la demande de M. CASTEL sur la possibilité de s'inscrire par internet, elle répond que les inscriptions devront se faire sur place.

M. LE BORGNE estime que c'est une bonne chose de travailler sur une analyse des pratiques.

VI. Information sur les échauffements avant la prise de poste (organisation et mise en place.

Mme GUEUNNEUGUES informe que sur Brest les salariés sont bien motivés par ce projet. Nous sommes en contact avec SIEL BLEU qui propose de former des relais qui pourront ensuite encadrer les échauffements.

M. le Président précise qu'il en va de même sur Roscoff où les salariés viennent de découvrir le dispositif et deviennent eux-mêmes référents.

Ce sera également le cas sur Lannouchen où il y a un référent moteur et où 28 personnes déjà engagées se sont formées et sont prêtes à prendre le relais, ce qui est plutôt encourageant.

Parallèlement, ce temps peut favoriser un esprit positif dans les équipes.

Il faut trouver l'aménagement du temps de travail qui permette d'y assister matin ou après-midi.

A la demande de Mme Valérie CORRE, Mme Elen LE GALL précise que sur Lannouchen, les horaires pour ces échauffements sont : 8h00/8h30 et 13h00.

XII. Temps d'habillage et de déshabillage au sein de la Fondation

M. le Président souligne que c'est une question récurrente ; elle a été évoquée hier en NAO.

M. DESVENT précise que sur Roscoff, 10 minutes sont prévues dans l'organisation du temps de travail pour les salariés de jour. Pour le personnel de nuit, ce temps est à récupérer. En Rééducation, arrivée à 8h30, pour un démarrage des activités quelques minutes plus tard.

Mme GUEUNNEUGUES ajoute que sur Brest, on ne décompte pas les temps de pause après 6 heures de présence mais on ne compte pas le temps d'habillage/déshabillage.

Pour M. le Président, nous devons réfléchir à ce fonctionnement. L'attendu est l'harmonisation sur les différents sites et tranches horaires ; la difficulté résidant sur ces services où ces temps sont inexistantes. Si on ajoute les échauffements, cela peut impacter sur les transmissions.

Il est possible que nous lissions plutôt vers le bas au regard des contraintes, du Code du travail, des habitudes ainsi que des difficultés à modifier un fonctionnement.

Cela devient un élément important et il nous faut du temps pour travailler ce point. La seule ligne directrice, c'est le Code du travail. Nous devons étudier ce que dit la loi sur le plan du droit individuel acquis. Nous restons prudents.

A ce jour, nous ne pouvons en dire plus si ce n'est que nous souhaitons un fonctionnement homogène des temps d'habillage/déshabillage sur les différents sites, pour l'été.

A la demande de Mme CORRE, il rappelle qu'il ne faut pas mélanger ces temps avec les temps de pause.

M. DESVENT précise que sur Roscoff, tous les temps de pause sont rémunérés. Les personnels de nuit reçoivent une compensation financière.

M. LE PAGE souligne que ce point est inscrit dans les dispositions particulières de la Convention d'entreprise.

M. Anthony QUERE fait remarquer qu'il sera compliqué pour les personnels qui commencent à 7 heures de faire les transmissions pour deux services entre 7h05 et 7h10.

XVIII. Point d'avancement de l'enquête RPS (Document en annexe au PV.)

M. le Président informe que le constat du Cabinet qui a travaillé sur cette enquête, la situation pour les salariés est bien meilleure sur la Fondation Ildys que dans d'autres établissements. Le constat est le même pour les EHPAD.

Il y a bien évidemment des points négatifs à travailler, pour autant la note de départ et l'appréciation des salariés sont meilleures sur la Fondation Ildys.

Nous avons entendu la demande des salariés sur leurs souhaits par rapport à l'augmentation des salaires et de la participation aux décisions.

Pour M. LE PAGE cela dépend de la manière dont on lit les chiffres. Par exemple 30% des salariés disent ne pas recevoir d'aide de leurs supérieurs. On doit s'intéresser à ces 30% même s'il y a 70% de satisfaits.

Il y a noté également que les salariés étaient plutôt fiers et intéressés par leur travail. Faisons en sorte de préserver cet état d'esprit.

Aujourd'hui les modifications appliquées au fonctionnement des services ASH/ASI ne risquent-elles pas de générer un désintérêt pour leur travail ? Dans le futur, il craint également que la reconnaissance de la qualité et l'intérêt suscité par nos services de rééducation auprès des adresseurs et des professionnels présents et à venir ne disparaissent si on développe la prise en charge de groupe comme cela a pu être annoncé lors de la présentation du projet d'établissement.

La Direction est responsable de ce type de décision ; il faut faire attention à ne pas trop modifier les conditions de travail.

M. LE BORGNE demande comment sont constitués les groupes de travail et si toutes les catégories seront représentées.

M. le Président répond qu'on va lancer une note d'information pour la création de groupes pluridisciplinaires. Toutes les catégories de personnel seront présentes.

XV. Information sur le RIA du Pôle sanitaire au 31 décembre 2019

Mme Valérie ROUXEL présente le RIA du Pôle Sanitaire au 31 décembre 2019

POLE SANITAIRE**Rapport infra – annuel au 31.12.2019****L'activité au 31.12.2019**

Le total des journées, séances et venues en SSR au 31 décembre 2019 s'élève à 117 360 au même niveau qu'en 2018 et en deçà de l'EPRD :

- 111 244 en SSR
- 6 116 en MCO
- 79 578 en HC (68%)
- 33 487 en HTP (28%)
- 4 295 en séances (4%)
- **Explications:**
 - prévisionnel ambitieux et volontariste,
 - 3000 journées de RCV en moins entre 2017 et 2019
 - « retard » dans la mise en œuvre de l'extension d'activité de SSR locomoteur de 10 lits,
- **En Baisse:**
 - Le SSR Addictologie (-900 journées/2018 idem/EPRD)
 - Le SSR Pédiatrique de Ty Yann (-600 journées/2018; -1430/EPRD)
 - Le SSR Cardio-vasculaire Roscoff/Brest (-1600 journées/2018 idem 2017; -5000/EPRD)
 - La Dialyse 4295 séances en 2019 contre 4623 en 2018,
- **Stables :**
 - Le SSR locomoteur (HC HTP) (+80j /2018 mais -900/EPRD)
 - Le SSR Enfants et adolescents de Roscoff (-37journées/2018; -546/EPRD)
 - Polyvalent HC (-39 journées/2018)
 - LE SSR NR dont médecine en HC (+89 journées/2018; +52/EPRD)
- **En Hausse**
 - Le SSR neurologie (+411 journées /2018 et +611/EPRD),
 - Le Polyvalent HTP (+2265 journées/2018 et +1400/EPRD)
 - Le SSR NR/HJCS en HTP dont médecine (+370journées /2018 en HTP; -180/EPRD)

Le RIA du 31 décembre 2019

Avec un total des produits de 51 636 K€ et un total des charges de 51 278 K€, les comptes provisoires au 31 décembre 2019 laissent apparaître un excédent de 358 K€ (0,7% des produits)
Pour un excédent au 31/12/ 2018 de 432 K€ / Pour un anticipé au RIA du 30/09/ 2019 de 200 K€

Le compte de résultat**La décomposition par titre :**

– <u>En recettes :</u>		
• T1 - Recettes DAF, DMA SSR et T2A MCO	40 796 K€	
• T2 - Recettes hospitalières	2 913 K€	
• T3 - Autres produits	7 927 K€	
– <u>En dépenses :</u>		
• T1 - Frais de personnel	31 783 K€	
• T2 - Charges à caractère médical	5 017 K€	
• T3 - Charges à caractère hôtelier et général	8 689 K€	
• T4 - Amortissements-provisions-frais financiers	5 789 K€	

Les recettes

Analyse des écarts par rapport à l'EPRD 2019:

Titre 1 de recettes de l'assurance maladie : + 635 K€

Liées aux allocations budgétaires de fin de campagne (bus, molécules onéreuses, IFAQ...)

Titre 2 d'autres produits de l'activité hospitalière : + 213 K€

Hausse des recettes de ticket modérateur

Titre 3 d'autres produits : + 984 K€

A corriger d'un écart sur les rétrocessions de médicaments négatif de -309 K€ ce qui porte l'écart à 1 293 K€ et s'explique principalement par la reprise de provisions (risques informatiques, retraite, grandes révisions et gros entretien) et la consommation des enveloppes de fonds dédiés (CRCM, équipe mobile SSR)

Titre 1 des frais de personnel : - 1.004 K€

Du décalage dans la mise en place des lits de SSRS locomoteurs à orientation gériatrique et des 5 lits fluidité des parcours sur le site de Saint-Luc, de l'équipe mobile SSR,
Des difficultés de recrutement de médecins (addicto, cardio ...)
Une baisse du taux de charges sociales patronales en remplacement du CITS,
Des départs en retraite effectifs moins importants que ceux budgétés,

Titre 2 des charges à caractère médical : - 806 K€

A corriger de l'écart sur les rétrocessions à hauteur de - 309 K€, l'écart laisse apparaître une différence de 497 K€ (économies sur les médicaments liées à la répartition des journées par activité)

Titre 3 des charges à caractère hôtelier et général : + 1.188 K€

763 K€ de dépassement sur les comptes 61 de services extérieurs (entretien immobilier et mobilier, maintenance générale et informatique ...),
323 K€ de dépassement sur les achats stockés de fournitures et matériels de bureaux et informatiques
Ces écarts sont partiellement neutralisés par des reprises de provisions et/ou des reprises de fonds dédiés.

Titre 4 des charges d'amortissements et provisions : + 2.050 K€

Cet écart par rapport à l'EPRD s'explique principalement par :

Des dotations aux provisions sur des enveloppes non consommées de fonds dédiés (CRCM, équipe mobile SSR, bus et autres mesures fléchées...),
Des dotations aux provisions pour départs à la retraite, litiges, grandes révisions et gros entretien (ascenseurs, désenfumage, chaufferies, fenêtres, étanchéité, ravalement...)

Conclusion

- ✓ Le résultat 2019 présenté est provisoire car les travaux de clôture seront terminés en mars et les recettes de DMA réelles définitivement connues en avril 2020.
- ✓ La capacité d'autofinancement 2019 s'élève à 3 302 K€ contre 2 319 K€ prévus à l'EPRD et 4 017 K€ en 2018.

La CAF combinée à la libération d'un nouvel emprunt de 1 000 K€ couvre les investissements réalisés et permet un apport en fonds de roulement net global de 962 K€ contre 358 K€ prévus à l'EPRD

Départ Mme Elodie GUEGUEN et Mme Elen LE GALL

I. Approbation des procès-verbaux du CSE du 16 décembre 2019 et du 21 janvier 2020

La Direction, les élus et les différents intervenants lors des réunions ayant transmis leurs corrections par mail, M. DE BLASIO, Secrétaire du CSE, demande l'avis des élus sur les procès-verbaux :

Procès-verbal du CSE du 16 décembre 2019 :

16 votants (M. le Président et 15 élus):

POUR : 15 voix

Abstention : 1 voix

Le procès-verbal du CSE du 16 décembre 2019 est approuvé à la majorité des votants.

Procès-verbal du CSE du 21 janvier 2020 :

16 votants (M. le Président et 15 élus):

POUR : 16 voix

Le procès-verbal du CSE du 21 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité des votants

III. Information sur les NAO 2020 portant sur le « bloc rémunération »

M. le Président informe qu'il y a des questions qui s'imposent par rapport à une redistribution. Les O.S ne souhaitent un accord d'intéressement comme le propose la Direction.

Les négociations se poursuivent sur les modalités et le montant.

On transmettra les conclusions des NAO lors du prochain CSE, sauf s'il n'y a pas d'entente.

IV. Compte-rendu de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 10 10 2020

M. le Président lit le compte-rendu de la réunion de la commission.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la CSSCT du 28 novembre 2019
2. Analyse des accidents de travail du 4^{ème} trimestre 2019 et de l'année 2019
3. Information sur le suivi des actions de la CSSCT et des travaux en cours
4. Information sur les accidents du travail de type AES en 2019
5. Information sur les travailleurs isolés en SSR Locomoteur
6. Information sur le transport d'un patient du site de Roscoff
7. Information sur l'utilisation du MEOPA
8. Information sur l'ouverture des consultations externes à l'ancien SAMSAH
9. Information sur l'enquête paritaire
10. Information sur le diagnostic RPS
11. Information sur la procédure des accidents de travail et le protocole AES à Saint-Vincent Lannouchen
12. Information sur la journée mondiale de la santé sécurité au travail
13. Information sur la poursuite des échauffements dans les services suite aux formations SIEL BLEU
14. Information sur la déclaration d'évènement indésirable au SRR enfants et adolescents du site de Ty Yann
15. Retour sur la déclaration accident grave SSR polyvalent du 27.12.2019

ADDITIF : Information sur la déclaration d'accident grave au SSR polyvalent du 27.12.2019

Ce qui en ressort : les RH et les RP partagent le questionnement sur l'absentéisme important sur le site de Lannouchen.

M. LE PAGE était absent lors de cette réunion mais il pointe l'absence de compte-rendu sur le suivi des actions demandées par la CSSCT.

V. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences

M. le Président indique qu'il n'y a qu'une seule modification : un ajout relatif à l'obligation de formation des CAE.

Une secrétaire est concernée par cette obligation.

C'est une formation supplémentaire qui vient s'ajouter au budget.

M. Stefano DE BLASIO, Secrétaire du CSE, demande l'avis des élus sur les modifications du plan de développement des compétences :

15 votants :

POUR : 15 voix

Les élus donnent un avis favorable sur les modifications du plan de développement des compétences, à l'unanimité des votants.

VII. Information sur l'absentéisme des salariés par pôle

M. le Président présente le tableau qui recense l'ensemble des absences imprévues sur les trois sites, absences qui impactent le fonctionnement des services.

CSE 20.02.20			
Service des Ressources Humaines			
			
Taux d'absentéisme par pôle Période du 01 janvier au 31 janvier 2020			
Le taux d'absentéisme est calculé comme suit : (Nombre d'heures d'absences de la période / Nombre d'heures de travail en théorie sur la période) x 100			
Les absences comptabilisées sont les absences imprévues : - Maladie - Accident de travail - Journée enfant malade - Congé pour événement familial			
POLE	Nombre d'heures d'absences imprévues	Nombres d'heures théoriques de travail	Taux d'absentéisme (en %)
POLE SANITAIRE	6064,07	88624,90	6,84
POLE SOCIAL	1403,25	23345,49	6,01
POLE MEDICO SOCIAL	5363,77	44894,59	11,95
POLE RESSOURCES (SIEGE UNIQUEMENT)	649,33	4123,26	15,75
TOTAL	13480,42	160988,24	8,37

M. le Président propose que ce tableau soit présenté chaque mois.

M. CASTEL souhaiterait avoir un tableau plus détaillé avec les arrêts de travail, maladie....

M. le Président pointe un absentéisme important qui a forcément un impact sur les services même s'il y a une bonne entente entre les salariés.

M. LE BORGNE pense qu'il serait intéressant de connaître les chiffres par métiers et par services.

M. le Président est d'accord. Il faudrait commencer par Lannouchen où les taux sont très importants. Il suggère de consacrer un CSSCT uniquement à ce point.

Le constat est le coût important des CDD de remplacement.

Mme QUINIOU pense que cette absentéisme important sur Lannouchen peut être lié au fait que l'EHPAD accueille des patients très dépendants.

M. le Président confirme que c'est effectivement un des taux le plus important du Finistère. Il indique que sur Brest, le niveau est plus maîtrisé et propose de mener une réflexion plus approfondie.

M. LE PAGE suggère d'organiser une réunion extraordinaire du CSSCT.

VIII. Point sur l'attestation permettant aux salariés de transporter des personnes accueillies

M. le Président indique que tous les salariés concernés ne sont pas allés au bout de la démarche.

La majorité des présents disent ne pas avoir reçu le document définitif même après être allés au bout de la procédure. Ils se rendent également compte que tous n'ont pas reçu les mêmes documents.

Mme GRONDIN demande quel est concrètement, le risque en cas d'accident, si on n'est pas en possession de ce document.

M. le Président répond qu'il s'agit d'une obligation légale. Nous allons nous focaliser sur les chauffeurs de transports collectifs. Nous n'avons pas à ce jour, de retour de la Préfecture sur les salariés qui ont reçu leur permis.

Suite à la remarque de Mme GRONDIN sur les stagiaires de Ty Yann amenés à transporter des personnes, il précise qu'ils ne devraient pas le faire sans avoir obtenu le document de la Préfecture. C'est une question de responsabilité de l'employeur.

M. Jean Paul CREACH note que dans ce cadre, les chauffeurs remplaçant des services techniques doivent également respecter ces conditions et avoir le document.

Mme BOURVEN pense qu'un accompagnement dans leurs démarches serait utile pour les salariés.

M. le Président va essayer de faire en sorte que ces questions soient revues lors du prochain CSSCT.

XIII. Point sur les salariés bénéficiant d'une réduction de temps de travail (dans le cadre de la retraite progressive et de l'accord NAO)

SALARIES BENEFICIANT D'UNE REDUCTION DE TEMPS DE TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA RETRAITE PROGRESSIVE

Avenant DI	NOM PRENOM	SITE	SERVICE	EMPLOI	MOTIF	DEBUT	ETP/H
1		BREST	LA SOURCE	AS	RETRAITEE PROGRESSIVE (40%)	01/12/2018	0,40
1		BREST	LA SOURCE	ASL	RETRAITEE PROGRESSIVE (50%)	01/02/2019	0,50
1		ROSCOFF	SSRS NEURO	ASH	PASSAGE A 50% RETRAITE PROGRESSIVE	01/04/2019	0,50
1		BREST	LA SOURCE	ASL	RETRAITEE PROGRESSIVE (60%)	01/06/2019	0,6
1		BREST	KERAUDREN	IDE	RETRAITE PROGRESSIVE	01/06/2019	0,75
1		ROSCOFF	SSRS NEURO	IDE	PASSAGE A 60% RETRAITE PROGRESSIVE	01/06/2019	0,60
1		BREST	SSR ADDICTO	IDE	RETRAITE PROGRESSIVE (50%)	01/08/2019	0,5
1		BREST	LA SOURCE	ASL	DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES CADRE D'UNE RETRAITE PROGRESSIVE	01/01/2020	0,6
1		BREST	SSRS ENFANTS ET ADO	AP	DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES CADRE D'UNE RETRAITE PROGRESSIVE	01/04/2020	0,8
1		BREST	SSRS ENFANTS ET ADO	AP	DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES CADRE D'UNE RETRAITE PROGRESSIVE	01/04/2020	0,5
1		BREST	SSRS ENFANTS ET ADO	AP	DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES CADRE D'UNE RETRAITE PROGRESSIVE	01/06/2020	0,5

RECAP PAR SITE ET
SERVICE

BREST	9
KERAUDREN	1
LA SOURCE	4
SSR ADDICTO	1
SSRS ENFANTS ET ADO	3
ROSCOFF	3
SSRS NEURO	2
Total général	11

RECAP PAR METIER

AP	3
AS	1
ASH	1
ASL	2
ASL	1
IDE	3
Total général	11

Les débats étant clos, la séance est levée à 19h35.

Prochaine réunion du CSE : 31 mars 2020 à Brest

Le Directeur Général
Mme Hélène BLAIZE



Le Secrétaire du CSE
M. Stefano DE BLASIO

